

Arrêté portant modification de l'arrêté nommant les membres de la commission électorale dans le cadre de l'organisation du vote électronique lors de la votation populaire du 24 novembre 2013

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'arrêté instituant le vote électronique à titre expérimental lors de la votation fédérale et cantonale du 24 novembre 2013 et des votations communales fixées le même jour, du 25 septembre 2013;

vu l'arrêté nommant les membres de la commission électorale dans le cadre de l'organisation du vote électronique lors de la votation populaire du 24 novembre 2013, du 25 septembre 2013;

vu l'empêchement de Mme Christine Fischer, députée du groupe socialiste, et la nécessité de pourvoir à son remplacement ;

sur la proposition de son président,

arrête:

Article premier L'arrêté nommant les membres de la commission électorale dans le cadre de l'organisation du vote électronique lors de la votation populaire du 24 novembre 2013, du 25 septembre 2013, est modifié comme suit:

Article premier

Est nommée membre de la commission électorale dans le cadre de l'organisation du vote électronique lors de la votation populaire du 24 novembre 2013 :

Mme Marina Giovannini

Députée du groupe socialiste

Art. 3 La chancellerie d'Etat est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4 Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 octobre 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND